

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.192

**Maison des Mobilités  
: approbation du  
programme et de  
l'enveloppe financière  
dans le cadre de la  
procédure « marché  
de maîtrise d'oeuvre »**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.192**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**MAISON DES MOBILITES : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE « MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE »**

En 2015, le GrandAngoulême a engagé les premiers travaux d'aménagement du projet GARE 2017, qui consiste à rénover la totalité de l'espace public situé face au bâtiment de la gare d'Angoulême.

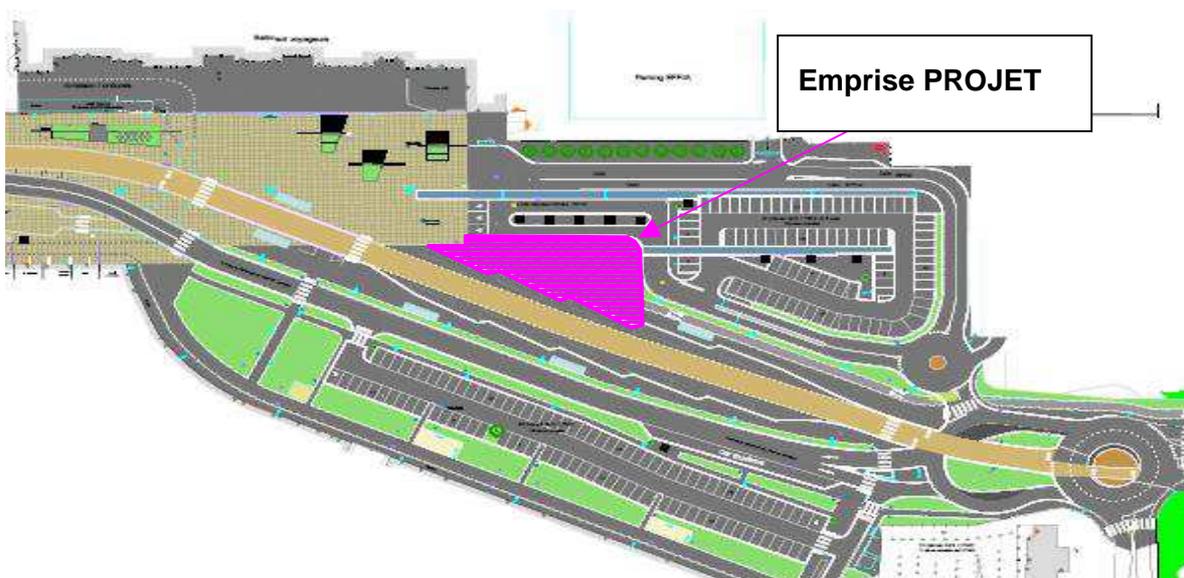
Dans ce cadre, le GrandAngoulême prévoit de réaliser une maison des mobilités, au cœur même de ce nouvel espace public rénové. Ce projet a pour ambition de renforcer le caractère multimodal du site au-delà des aménagements réalisés sur le parvis de la gare pour les différents modes de déplacements.

Les objectifs du projet « maison des mobilités » sont les suivants :

- Proposer au public, sur un seul et même site, la diversité de l'offre en matière de mobilité du territoire du GrandAngoulême :
  - transports collectifs urbains et interurbains
  - nouvelles mobilités : autopartage et rechargement électrique
  - modes doux : service de location de vélos électriques, réparations, consignes...
- Offrir un service complet à la mobilité : information voyageurs sur les différents modes (horaires, tarifs, itinéraires) et leur combinaisons, vente de titres, gestion « clientèle », réparations de vélos, consignes...
- Constituer un repère urbain fort, symbole de la politique territoriale du GrandAngoulême en matière de mobilité ;
- Proposer un bâtiment à performance énergétique.

Il est projeté d'implanter la maison des mobilités sur une emprise foncière triangulaire d'environ 750 m<sup>2</sup>, elle-même recouverte en partie par un auvent. Ce site est desservi par le Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny au Sud-Est de la gare. L'emprise foncière est desservie par tous les modes de déplacement et accessible aux personnes à mobilité réduite:

- Voiture, via le parking courte durée de la gare et sa dépose minute,
- Transports collectifs, grâce au site propre bus et à la gare routière,
- Modes doux, via le parvis piétons et une piste cyclable.



D'une surface intérieure totale d'environ 240 m<sup>2</sup>, le bâtiment de la maison des mobilités comporte différents espaces fonctionnels :

- Un espace « Accueil » d'environ 100 m<sup>2</sup> avec :
  - une zone d'attente et d'information multimodale pour le public
  - des guichets mutualisés pour la gestion clientèle, l'information et la vente de titres (transports urbains et interurbains, mobil'cycle, mobil'volt)
  - un « Point d'information tourisme » avec présentoirs, borne interactive et présence ponctuelle d'un agent de l'office de tourisme lors d'évènements,
- Un espace « Vélos » de 50 m<sup>2</sup> dédié à la réparation et à l'entretien de vélos classiques et électriques
- Des espaces privatifs sur 40 m<sup>2</sup> pour le personnel de la maison des mobilités (salle de repos et de réunion, vestiaires, sanitaires).
- Des espaces à vocation technique sur 50 m<sup>2</sup> : salle serveur, salle sécurisée avec coffre-fort, locaux techniques (chaudière, tableau général basse tension...).

L'équipement sera doté en façade d'automates pour le rechargement ou la vente de titres de transport public.

Le projet prévoit également la création d'un auvent, signal visuel fort sur le parvis de la gare, pouvant offrir une surface couverte de 150 m<sup>2</sup> minimum pour :

- les usagers du transport public en attente de leur correspondance ;
- les usagers de la maison des mobilités lors des périodes d'affluence (files d'attente extérieures lors de la rentrée scolaire) ;
- l'exposition de vélos électriques du service mobil'cycle (vitrine commerciale) ;
- la mise en place d'écrans d'informations voyageurs multimodaux.

Concernant l'image architecturale du projet, la maison des mobilités sera l'ouvrage référent du pôle d'échanges multimodal :

- elle devra offrir une devanture attractive des moyens de transport disponibles sur le territoire du GrandAngoulême
- l'ouvrage s'intégrera dans le contexte des bâtiments et ouvrages existants, et futurs (grande halle voyageurs, passerelle ferroviaire...)
- le projet devra souligner l'engagement du GrandAngoulême dans la transition écologique et énergétique du territoire (isolation, matériaux à forte inertie, mise en scène de protections solaires etc.)

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 600 000 € HT décomposé comme suit :

- Travaux : ..... 430 000 €
- Etudes analyse contrôle : ..... 20 000 €
- Maîtrise d'œuvre : ..... 60 000 €
- Mobiliers/signalétique : ..... 20 000 €
- Divers et taxes : ..... 70 000 €

Il convient de souligner que cette opération est inscrite dans le dossier de candidature du GrandAngoulême au programme européen ITI (Investissement Territorial Intégré) et peut faire l'objet d'une subvention européenne de 217 000 €.

Dans le cadre de cette opération, il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée restreinte conformément aux articles 26-II 2°, 28 et 74 du code des marchés publics.

Le coût estimatif des études de maîtrise d'œuvre est fixé à 60 000 € HT.

La mission confiée au maître d'œuvre comprendra les éléments suivants :

- l'esquisse ;

- l'Avant Projet Sommaire (APS)
- l'Avant Projet Définitif (APD);
- les études de projet (PRO) ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- le VISA des études d'exécution ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- OPC (ordonnancement, pilotage et coordination).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le programme relatif à la création d'une maison des mobilités sur le parvis rénové de la gare d'Angoulême.

**D'APPROUVER** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à déposer toute demande d'autorisation ou toute déclaration prévue par les textes en vigueur en matière d'urbanisme et d'environnement.

**DE PRECISER** que les dépenses seront imputées au budget annexe transport au chapitre 23, nature 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>